Formulaire de rupture du contrat d'apprentissage

Document à compléter et à déposer sur votre extranet, ou le cas échéant par mail, à votre opérateur de compétences : OCAPIAT

Entreprise de 11 salariés et plus : Merci d'utiliser l'adresse mail de votre direction régionale https:/www.ocapiat.fr/ocapiat-dans-votre-region

Entreprise de moins de 11 salariés : Merci d'utiliser l'adresse mail de la DGS n°2 : dgs2@ocapiat.fr

Référence du contrat (numéro de gestion du dossier) :

Le contrat d'apprentissage			
Date de début de contrat :		Date de fin du contrat :	
Date d'effet de la rupture :			
L'employeur			
N° de siret :		Raison sociale	
Adresse :			
Téléphone / mail :			

L'apprenti	
Prénom et Nom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone / mail :	

Le représentant légal de l'apprenti mineur	
Prénom et Nom :	
Adresse :	
Téléphone / mail :	

- ☐ **Rupture à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti pendant les 45 premiers jours :**
- ☐ **Rupture d'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti après la période des 45 premiers jours,**
- ☐ **Rupture pour cas de force majeure.**
- ☐ **Rupture pour cas de faute grave de l'apprenti.**
- ☐ **Rupture pour cas d'inaptitude de l'apprenti, constatée par le médecin du travail.**
- ☐ **Rupture pour cas de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle.**
- ☐ **Rupture pour cas d'obtention du diplôme ou du titre de l'enseignement technologique préparé par l'apprenti.**
- ☐ **Rupture à l'initiative de l'apprenti** au-delà de la période des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique effectuée par l'apprenti.
- ☐ **Autre cas de rupture (précisez) :**

A noter : Le contrat d'apprentissage conclu pour une durée limitée ou pour une durée indéterminée, ne peut être rompu que dans les cas et les conditions prévus par la loi (Code du travail, art. L 6222-18) : *"Le contrat d'apprentissage peut être rompu par l'une ou l'autre des parties jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti. "*

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la rupture du contrat

Fait le : **À :**

L'employeur : **L'apprenti :**

Les informations nominatives, financières et pédagogiques contenues dans le présent document sont exclusivement exploitées par OCAPIAT. En application de la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès d'OCAPIAT par voie postale ou à dpd@ocapiat.fr et vous référer aux mentions légales et politique de confidentialité d'OCAPIAT disponible sur www.ocapiat.fr. Depuis le 1er avril 2019 (arrêté du 29 mars 2019), OCAPIAT est agréé Opérateur de Compétences par le Ministère du Travail. Coordonnées de votre direction régionale OCAPIAT sur www.ocapiat.fr. Coordonnées du siège : Lotissement 41, 153 rue de la Pompe 75116 Paris. N° de SIRET : 844 752 006 00016 Code APE : 9499Z - N° TVA intracommuncautaire : FR80844752006